

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

14 FEV. 2023

Reçu en préfecture

ID : 059-255902660-20230210-2023030-DE

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du vendredi 10 février 2023 à 11 heures
Communauté Urbaine de Dunkerque**

**Présidence : Monsieur Martial BEYAERT
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : le 30/01/2023**

Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE, Valérie ROBERT,
Alain SIMON, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Didier BYKOFF, Franck DHERSIN, Jean-François MONTAGNE, Eric ROMMEL, Bertrand
RINGOT

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Patrice VERGRIETE et Franck DHERSIN ont donné pouvoir à Martial BEYAERT

Jean-François MONTAGNE a donné pouvoir à Alain SIMON

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Jean-Pierre VANDAELE

Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Christine GILLOOTS

Président de séance : Martial BEYAERT

Secrétaire de séance : Valérie ROBERT

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

14 FEV. 2023



ID : 059-255902660-20230210-2023030-DE



COMITE SYNDICAL DU SCOT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

VENDREDI 10 FEVRIER 2023 à 11 heures
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Nom et Prénom	Organisme	Signature
DELFORGE Michiel	CCHF	
MARLE Pierre	CCHF	
ROBERT Valérie	CCHF	
POISSONNERIE, Audrey	PT CCHF	
BEYBENT Martial	CUD	
GILLOOTS Christiane	CUD	
VANDAELE Pierre	CUD	
SIMON A.	CUD	
WRIJTERS Pierre	CCHF	
OLIVEZ-DUBOISIN C.	DGS CCHF	
BRUNET Sylvain	CUD	

DELIBERATION

Affectation de l'excédent du compte administratif 2022

Le Compte Administratif 2022 qui vient d'être soumis au comité syndical fait apparaître un excédent cumulé de 201 539,25 € qu'il convient d'affecter.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, porte affectation de l'excédent 2022 au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté – pour assurer :

- les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT
- les actions à prévoir en termes de suivi et d'évaluation
- l'animation.

Fait à Dunkerque, le 10 février 2023.

Le Président,



Martial BEYAERT